



IKS vs IKV :

LES KILOMETRES DE LA DISCORDE

2204 - Roissy, le 14 mars 2022.

1 KM = 1000m. Tous ceux qui, à travers le monde, utilisent le système métrique le savent. Mais dans notre entreprise le kilomètre ne vaut pas la même chose selon que vous soyez Personnel Navigant ou Personnel au Sol. L'écart est de 48% en faveur des IKS. Tant mieux pour nos collègues PN mais **FO** ne se résigne pas à dire tant pis pour le Personnel au Sol !

Le retour de l'inflation et la hausse des prix de l'énergie remet la lumière sur cet état de fait. Cette inégalité qui peine à être justifiée.

Les négociations sont ouvertes pour aborder les mesures pour réduire l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des salariés Air France.



C'est tout naturellement que **Force Ouvrière a réclamé un alignement des IKV sur les IKS.**

Certaines Organisations syndicales ont crié à la démagogie. Elles ont perdu leur boussole. L'égalité est un des fondements de notre pacte démocratique et social.

« À travail égal, salaire égal », voilà un des principes qui fondent notre droit du travail. Il serait donc démagogique de réclamer « à trajet égal indemnités égales » ?

La situation que nous traversons mérite que ce sujet fasse consensus. Un alignement des IKV sur les IKS serait une réponse concrète aux difficultés actuelles liées à l'inflation, en plus de réparer une injustice qui n'a que trop duré.

La Direction serait bien inspirée d'inscrire ce point à son agenda. **Force Ouvrière l'a fait !**



Christophe Malloggi
Secrétaire général



*Images inspirées librement du jeu « Mille bornes »